

# Raccordement du complexe La Romaine

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre des audiences  
sur le projet de raccordement du complexe La Romaine

par



La Chambre de commerce de Sept-Îles

et

La Chambre de commerce  
de Havre St-Pierre

27 mai 2010

## Présentation des signataires

Fondée en 1909, **la Fédération des chambres de commerce du Québec** constitue le plus grand réseau de gens d'affaires au Québec, puisqu'elle regroupe 100 chambres de commerce, ce qui représente plus 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Forte de cet important réseau d'hommes et de femmes d'affaires, la FCCQ consacre son énergie à sa mission première qui est de contribuer au développement économique du Québec et de ses régions en se portant à la défense de la liberté d'entreprendre. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

La FCCQ s'impose comme un carrefour naturel et efficace des besoins des entreprises et des ressources dont disposent le gouvernement et les organismes régionaux de développement économique pour les satisfaire. Son rôle d'intermédiaire entre les besoins des entreprises et la volonté du gouvernement de répondre à ces besoins, tire son origine d'une vision économique du développement québécois qui s'articule autour de quatre thèmes principaux : l'entrepreneurs, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises.

**La Chambre de commerce de Sept-Îles** regroupe environ 450 membres et a pour mission d'agir comme leader et partenaire pour favoriser un développement économique soutenu de la région de Sept-Îles et offrir aux gens d'affaires des services favorisant le réseautage et les liens d'affaires entre les différents intervenants du milieu, l'amélioration de leurs compétences et l'accès à des occasions d'affaires. Au cœur des activités commerciales et industrielles, la Chambre de Commerce de Sept-Îles contribue au rayonnement de la municipalité par son appui aux projets de développement et l'organisation d'activités de formation et de promotion ciblées.

Fondé en 1962, **la Chambre de commerce de Havre-Saint-Pierre** regroupe environ 80 membres issus du monde des affaires local. En 2008, elle s'est intéressée au projet d'aménagement de la Romaine.

## Introduction

Ce mémoire est présenté conjointement par la FCCQ et les chambres de commerce de Sept-Îles et de Havre St-Pierre (ci-après « les signataires » du mémoire). Notre mémoire conjoint est donc issu d'une double perspective : régionale et nationale. Il s'intéresse aux impacts économiques régionaux du projet et aux mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement. En même temps, reflétant une perspective nationale, il prend le parti des contribuables québécois qui, dans leur ensemble et par le truchement de leur gouvernement, assument le risque d'affaires associé à un projet qui a été lancé dans le but de créer de la richesse pour tout le Québec.

## 1. L'impact économique régional

En 2006, le promoteur avait évalué le coût du projet de raccordement à 1,15 G\$ sur dix ans, de 2011 à 2020. En 2009, le coût a été réévalué à 1,29 G\$. Pour apprécier ce chiffre, disons qu'il équivaut environ au total des dépenses en immobilisations annuelles moyennes dans la région administrative de la Côte-Nord sur la période 2005-2009 en excluant les réparations, tous secteurs confondus.<sup>1</sup>

Dans ce chiffre, le promoteur évalue les retombées économiques régionales directes liées à la réalisation des lignes et des postes à 128 millions \$. Cette somme comprend la rémunération de la main-d'œuvre régionale, les contrats de services professionnels et de location d'équipement, l'achat de matériaux, les services d'hébergement des travailleurs et la sous-traitance régionale.

Pour favoriser l'embauche régionale, le promoteur compte sur les entrepreneurs, tandis que les agents syndicaux s'assurent que les entrepreneurs embauchent en priorité la main-d'œuvre de la région. Bien sûr, le pourcentage effectif de main-d'œuvre régionale dépend à la fois de la volonté du donneur d'ouvrage et des entrepreneurs, et de la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée dans la région.

La préférence régionale peut avoir pour effet d'inciter des jeunes travailleurs à se rétablir en Minganie, en leur fournissant l'occasion d'acquérir une expérience qualifiante. L'arrivée d'une main-d'œuvre extérieure à la région, même dans les services personnels et les commerces, peut être nécessaire pour combler des postes laissés vacants par des travailleurs qui occupent maintenant des emplois plus rémunérateurs directement associés au projet.

Pour favoriser la participation des entreprises de la région à la réalisation des projets, Hydro-Québec utilise des appels d'offres restreints à des entreprises de la région, des appels d'offres sur invitation, des contrats de gré à gré avec des entreprises innues, ainsi que la clause de sous-traitance régionale pour les contrats majeurs attribués à des entreprises provinciales. Ces moyens s'appliquent notamment aux travaux de

---

<sup>1</sup> Source : ISQ. Voir :

[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/econo\\_fin/conj\\_econo/investis/ipp\\_reg\\_09.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/econo_fin/conj_econo/investis/ipp_reg_09.htm)

déboisement et d'hébergement des travailleurs. Selon le Comité de maximisation des retombées économiques (COMAX) de la Minganie, un an après l'amorce du projet du complexe, en date de la mi-mai 2010, des contrats d'une valeur de 166 millions de \$ ont été attribués à des entreprises régionales, sur un total de 464 M\$ attribués. Hydro-Québec doit privilégier les entreprises régionales tout en respectant les exigences de qualité, de compétitivité et de respect des échéanciers qui correspondent à l'intérêt de son actionnaire et, à travers lui, de l'ensemble des Québécois.

Le projet de raccordement, pour sa part, ouvrira des occasions d'affaires additionnelles pour des entreprises régionales notamment dans le secteur de l'hébergement et du déboisement. Par exemple, l'établissement d'un campement près de Rivière-au-Tonnerre pour 300 travailleurs qui construiront le raccordement sud créera des occasions d'affaires pour une foule d'entreprises et de commerces de services.

Plusieurs entreprises régionales se préparent déjà à répondre à la demande associée au projet de raccordement. Si ce projet devait être retardé, par exemple en raison de la demande d'injonction déposée par le conseil innu Takuaikan Uashatmak Mani-Utenam, elles subiraient un préjudice.

Lors des audiences du BAPE en 2008 sur le projet d'aménagement hydroélectrique, la FCCQ a fait valoir l'importance des retombées économiques du projet pour la région hôte. Cependant, la FCCQ avait aussi affirmé que les investissements, qu'ils soient publics ou privés, doivent être justifiés sur la base de leur rentabilité intrinsèque et non sur la base de leurs retombées. Même quand il s'agit d'investir des fonds empruntés sur la garantie du public, comme dans le cas présent, la rentabilité doit être au rendez-vous. Par conséquent, le promoteur doit redoubler de vigilance et ne peut se permettre de largesses au niveau des coûts. En ce qui a trait plus particulièrement au projet de raccordement, le promoteur TransEnergie pourra récupérer une bonne partie des coûts par l'entremise des tarifs de transport d'électricité réglementés qui sont assumés en définitive par l'ensemble des clients d'Hydro-Québec Distribution, un groupe aussi large que celui des contribuables québécois. La vigilance au niveau des coûts est donc de mise ici aussi. Le coût du projet de raccordement est impacté, entre autres, par le tracé des lignes, par les sommes consenties aux milieux d'accueil et par l'impact d'éventuels retards dans le calendrier du projet sur les coûts de financement.

## **2. L'optimisation du tracé: n'oublions pas les coûts!**

Le tracé proposé, de même que le compte rendu de la démarche réalisée pour y arriver, dénote le souci du promoteur, de même que les efforts appréciables consentis, pour minimiser les impacts sur l'environnement.

Selon l'étude d'impact, la première étape de l'évaluation environnementale a été de réaliser une étude des corridors possible à l'intérieur d'une vaste zone d'étude de près de 16 000 km<sup>2</sup>. Des études techniques et environnementales ont permis de cerner deux corridors d'environ 5 km de largeur qui correspondent aux espaces les plus propices à la localisation de lignes et de postes sur le plan environnemental et social, mais également

sur celui de la construction et de l'entretien du réseau. Des études environnementales et techniques plus détaillées ont été réalisées à l'intérieur des corridors.

Le tracé retenu pour le raccordement sud est généralement situé à quelques kilomètres au nord de la route 138. Il évite les milieux habités présents le long de la route 138 ainsi que les éléments valorisés du paysage côtier. Il traverse en grande majorité des terres publiques fréquentées par les Nord-Côtiers et les Innus à des fins récréatives, de chasse ou de pêche.

Le tracé retenu contourne de nombreuses zones sensibles, on varie la hauteur et l'espacement des pylônes, tout cela dans le but de concilier les exigences techniques avec l'objectif de minimiser les impacts sur les riverains et le tourisme, la flore et la faune, et celui d'éviter des coûts excessifs. Par exemple, le tracé évite un projet de refuge faunique, évite des tourbières, évite des sentiers de plein air, réduit les impacts sur les paysages valorisés, s'éloigne de certains lacs utilisés pour la villégiature, et évite les baux d'exploitation minière pendant la construction. Au terme de cet exercice, les lignes projetées pourraient figurer parmi ceux qui, au Québec, auront le moins d'impacts résiduels.

Néanmoins, au terme de ces travaux de conception, il subsiste des impacts résiduels sur le paysage, les habitats fauniques et les milieux habités. Dans les audiences en cours, on aura tendance à focaliser sur ces impacts résiduels, occultant par le fait même tout le travail accompli en amont pour les minimiser et les mitiger.

Des améliorations additionnelles au tracé peuvent sans doute encore être apportées, mais les signataires estiment qu'on ne saurait fixer la barre à un niveau tel que le promoteur devra répondre à toutes les demandes. Chaque détour dans le tracé, par rapport à une ligne droite hypothétique, comporte un coût. Et ce coût, ce sont l'ensemble des consommateurs d'électricité du Québec, par le truchement des tarifs de transport réglementés qui l'assument.

Par exemple, la possibilité qu'une partie des pylônes du raccordement sud puisse être vue pendant quelques minutes de la journée depuis le pont supérieur d'un bateau de croisière croisant dans le golfe est sans doute un impact à considérer. Mais en même temps, une modification au tracé visant à éliminer cet impact doit être considéré en regard de son coût et de l'échéancier à rencontrer.

Comme le raccordement sud doit être prêt en même temps que la centrale Romaine-2, soit à la fin 2014, d'éventuelles modifications au tracé ne devraient pas mettre en péril le respect de cette échéance.

Dans ses questions au promoteur, la commission du BAPE a demandé si le tracé du raccordement sud pouvait être déplacé au nord des montagnes situées près du lac Ukuneu, afin de cacher les pylônes aux usagers de la route 138.<sup>2</sup> Les signataires apprécient le fait que la commission a, en même temps, demandé au promoteur quelle

---

<sup>2</sup> Document DQ1, Questions complémentaires du 11 mai 2010 (nos 1 à 9), questions 5 et 6.

serait la différence de coût entre cette option, si était techniquement possible, et celle retenue.

Dans certains cas, la réponse à l'impact résiduel pourrait provenir non pas du promoteur, mais d'un autre bras de l'État. Par exemple, la soustraction d'une partie de la réserve Matamec, au sud du raccordement sud, pourrait être compensée par l'ajout de superficie en compensation du côté nord. Ce sont là des avenues à considérer.

### **3. Attention au calendrier**

Le calendrier de réalisation du projet de raccordement peut être impacté par une série de facteurs. Nous avons évoqué les délais de conception additionnels si des modifications importantes devaient être apportées au tracé. Il y a aussi le risque légal associé à la requête en injonction déposée par le conseil ITUM. Mentionnons aussi le temps que prendra le gouvernement pour autoriser le projet suivant le rapport du BAPE.

D'éventuels impacts sur le calendrier peuvent avoir des conséquences nuisibles sur trois plans.

**Environnement** - L'actuel calendrier de réalisation prévoit que le déboisement, l'enlèvement du bois marchand et la construction se dérouleront durant les saisons sèches de l'automne et de l'hiver, autant que possible, afin de profiter du gel au sol et de minimiser les impacts sur l'environnement. Si le démarrage du projet est retardé et qu'il faut déboiser et construire durant les autres saisons, cela augmenterait les impacts sur l'environnement.

**Coûts** – Le projet de raccordement a été évalué à 1,15 milliard \$ en 2006, puis réévalué à 1,29 milliard \$ en 2009, sur la base d'un calendrier de réalisation normal. Si le calendrier devait être comprimé, suivant un délai dans l'amorce du projet, afin de respecter l'échéance de 2014, il faut s'attendre à des coûts additionnels, en temps supplémentaire par exemple, qui feront gonfler la facture. Si les travaux sont retardés de façon significative, l'inflation fera augmenter le prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

Compte tenu de ces impacts potentiels, les signataires invitent le BAPE, dans les avis qu'il pourra formuler, à considérer leur impact éventuel sur le calendrier du projet.

### **4. Conclusion : réaliser un projet rentable**

Dans ce projet, comme dans beaucoup d'investissements industriels, toutes les parties prenantes font valoir leurs intérêts, phénomène tout à fait normal et légitime. Les parties prenantes, dans toutes les régions du Québec, ont certes le droit de participer aux retombées du projet ou de se faire compenser pour ses inconvénients. Mais il reste que ce projet de raccordement, de même que le projet d'aménagement qui le justifie, ne peut être justifié par ses retombées. Toutes les formes de partenariat et de compensation font partie du coût du projet, pas de son bénéfice. Le bénéfice associé au projet d'aménagement, dont le projet de raccordement est issu, reviendra à l'ensemble de la société québécoise

par le truchement des dividendes que versera Hydro-Québec au gouvernement. C'est pourquoi les signataires ont cherché ici à faire valoir les intérêts à la fois des milieux d'accueil et du contribuable québécois. Cet intérêt, réduit à sa plus simple expression, est que le projet de raccordement se réalise à l'avantage des milieux d'accueil et de façon rentable pour tout le Québec.

Pour ces raisons, les signataires invitent le BAPE à :

- Recommander au gouvernement d'autoriser le projet de raccordement;
- Chercher à éviter, dans ses éventuelles recommandations portant sur le tracé ou les ententes avec les milieux d'accueil, à augmenter le coût du projet ou de le retarder.